

Comme je l'ai mentionné hier, l'article est faux et méchant et n'a pas été réfuté par la Presse canadienne, même si j'ai remis à cette agence de presse des documents provenant du ministère des Affaires extérieures, notamment une déclaration selon laquelle les dossiers en question ont été «détruits par inadvertance». Cette situation est très préjudiciable pour ma réputation et je demande à mes collègues du Sénat de m'aider à faire la lumière sur la disparition de ces dossiers, non seulement pour mon bénéficiaire personnel, mais aussi dans l'intérêt public, puisque le matériel détruit traite de l'une des grandes questions de notre époque, soit l'accord de libre-échange. Il n'existe pas d'autres documents parlementaires traitant de cette question ou auxquels je pourrais facilement avoir accès, honorables sénateurs.

Quant à la possibilité d'entamer des procédures judiciaires, permettez-moi, honorables sénateurs, de citer les *Débats de la Chambre des communes* du 22 mars 1983 alors que madame le Président déclarait, face à une situation semblable ayant donné lieu à une question de privilège:

D'après les précédents que j'ai étudiés, il est clair que, même si le député intente un procès, il ne peut exercer ses responsabilités de député aussi longtemps que sa réputation reste entachée. Le règlement légal de cette affaire risque de prendre du temps et il est impossible de savoir quand le tribunal rendra sa décision.

Honorables sénateurs, je crois que ma demande est conforme aux critères justifiant une question de privilège aux termes du paragraphe 44(1) du *Règlement du Sénat du Canada* et je demande votre appui à cet égard.

**L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition):** Honorables sénateurs, je ne crois pas que moi-même ou qui que ce soit de ce côté-ci puisse apporter quelque chose de plus à la discussion pour aider Son Honneur à décider si la question de privilège paraît fondée à première vue.

Le sénateur Carney connaît tous les faits. Je ne possède aucun renseignement qu'elle n'a pas déjà. Je pense que nous devrions laisser à Son Honneur le soin de juger si la question de privilège paraît fondée à première vue.

Si le Président conclut qu'il y a des présomptions suffisantes en ce sens, nous préférons, et je suis sûr que le sénateur Carney est du même avis, que la question soit renvoyée à un comité pour qu'il l'étudie, au lieu d'opter pour l'autre solution qui est d'en saisir le Sénat. J'estime que cette question de privilège soulève plusieurs points importants et intéressants, qui transcendent la seule question dont nous sommes saisis ainsi que les préoccupations personnelles du sénateur Carney. Je ne dis pas cela pour minimiser l'importance de ses préoccupations, mais il y a un certain nombre de questions qui transcendent notamment la question des documents ministériels.

Notre comité voudra peut-être étudier la question dans son contexte général et examiner la question qui lui a été renvoyée par le Sénat, sur la motion du sénateur Carney.

**Son Honneur le Président pro tempore:** Si aucun autre sénateur ne désire ajouter quoi que ce soit à ce propos, je prendrai la question en délibéré et je rendrai ma décision le plus tôt possible.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)